

# GESTION DE LA PEUPLERAIE DU SITE DES COUX

## Visite de chantier d'abattage, débardage à cheval et valorisation économique

### 1. Contexte

#### 1.1. Echelle nationale

**Lois Grenelle 1 & 2** portant engagement sur l'environnement avec notamment le volet biodiversité qui définit le concept de trames vertes et bleues avec une mise en œuvre à toutes les échelles du territoire du concept visant à améliorer la continuité écologique des espaces.

#### 1.2. Echelle régionale

Suite à la loi Grenelle 2 et en parallèle à la définition de son Schéma Régional de Cohérence Ecologique, la Région lance **un appel à projet : le contrat nature**, une des actions de son un plan régional d'action 2010/2012 de protection de la biodiversité.

##### **Buts du Contrat Nature :**

- Mise en valeur de projets de préservation et de restauration des corridors écologiques du territoire régional.
- Mise en place d'un travail multi-partenarial, commun au sein de la Région qui va permettre une gestion cohérente des corridors écologiques.

Le contrat nature est avant tout un levier financier au service des territoires pour financer des actions ponctuelles d'amélioration de la continuité écologique.

Pour pouvoir prétendre à un contrat nature, les territoires candidats devaient répondre à **des critères d'éligibilité**, déclencheur des financements.

- Le territoire doit être dans un périmètre SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
- Le territoire doit correspondre à une échelle intercommunale
- Il faut avoir fait sur son territoire une analyse diagnostic préalable, un état des lieux de la biodiversité avant de demander des financements comportant :
  - les atouts et menaces concernant les continuités écologiques
  - les futurs potentiels d'urbanisation et infrastructures qui auront un impact sur la connectivité écologique
  - les enjeux de son territoire

La Région finance 500 000 Euros par contrat soit une dépense totale de plus de 600 000 €  
Elle finance de 10% à 80% des projets.

#### 1.3. A l'échelle intercommunale, le Pays Yon et Vie

Il a répondu à cet appel à projet car :

- **Structure intercommunale** regroupant la communauté d'agglomération de La Roche sur Yon et la communauté de communes Vie et Boulogne (soit 22 collectivités) et **un SCOT en cours de révision**.
- Une étude réalisée en 2008 par la LPO 85 : étude des corridors écologiques et des sites naturels majeurs du Pays Yon et Vie (**un diagnostic de la biodiversité**) dans lequel l'Yon et la Riallée sont identifiées comme corridors écologiques.

La candidature du Pays a été retenue fin 2011. Le Pays coordonne **40 actions** à l'échelle du territoire intercommunal. Globalement, 3 types d'actions sont financés :

- Création, restauration et gestion des corridors
- Formation : à la gestion écologique, différenciée des espaces...
- Sensibilisation : inventaires participatifs...

## 1.4. La commune de la Roche sur Yon

La Ville de LRSY porte **5 actions** (maître d'ouvrage) de deux types :

### Etudes

- Mise en place d'une gestion différenciée sur le site du Moulin Crépet
- Gestion conservatoire de la population du Gastéropode
- Etude d'inventaires des zones humides

### Travaux

- Aménagement d'un passage à faune sur la Riaillée
- Préservation et valorisation du corridor de la Vallée de l'Yon

Soit une dépense prévisionnelle totale de 150 000 € HT avec un financement régional de 30 à 80%.

## 1.5. Le site des Coux

Cet espace naturel appartenant à la commune est tout près des zones urbanisées, au sud de la Roche. L'Yon, à l'Ouest et la Riallée au Sud traversent le site.

### 1.5.1. Constat

- L'Yon : corridor écologique du Pays Yon et Vie, tout comme la Riallée
- Conséquence : l'Yon + la Riallée : une zone écologique majeure
- L'agglomération yonnaise : la barrière écologique principale pour la circulation de la faune.

### 1.5.2. Enjeux du site

- Renforcer le rôle de continuité assuré par l'Yon et reconquérir les zones de discontinuité.
- Améliorer la qualité et la connectivité écologiques des milieux bordant l'Yon (ici, la peupleraie).

## 1.6. Objectifs de l'action du Contrat nature "Préservation et valorisation du corridor de la Vallée de l'Yon"

- Convertir cette peupleraie en une **ripisylve conventionnelle** avec gestion de la flore originelle et spontanée
- Gérer la **régénération naturelle** des essences locales, autochtones : frêne, aulne, aubépine...
- Diversifier les **habitats** (actuellement un seul du fait de la faible lumière sur la zone) et donc accroître la **biodiversité**
- Valoriser la **ressource** existante (bois de peuplier)
- **Sécuriser** la zone
- Faire évoluer l'**occupation du sol** de la zone et de son **paysage**.

*En effet, les peupliers sont une cause majeure de la destruction des zones humides en France. Ils ont été plantés il y a une cinquantaine d'années pour assécher les zones humides et exploiter le bois qui pousse vite.*

### Fonction écologique de la ripisylve

- *Stabilité des berges par le système racinaire, lutte contre l'érosion*
- *Filtration des pollutions d'origine agricole et urbaine (zone de lotissement à proximité) par la consommation des végétaux, donc augmentation de la qualité de l'eau*
- *Lutte contre le ruissellement. Les végétaux absorbent l'eau pour la restituer lentement dans le sol*
- *Habitat et source de nourriture pour la faune*

## 1.7. Choix de gestion pour l'évacuation du bois abattu : le débardage à cheval

### 1.7.1. Le débardage à cheval généralités

- 34 millions de m<sup>3</sup> de bois débardés en France, 50 000 m<sup>3</sup> par des chevaux : 0,15%
- 40 débardeurs en France en 2005

1.7.2. Avantages	1.7.3. Limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• Moins de tassement des sols, respect des sols fragiles, moins de passages</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Souvent plus cher</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Faible impact sur la régénération naturelle des futurs arbres à préserver</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plus long qu'avec un tracteur, il faut aller au rythme du cheval</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de pollution d'origine fossile comme avec les tracteurs</li><li>• Pas de pollution sonore</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plus de travail, travail rude, beaucoup de marche</li></ul>

## 2. Le chantier

**Maître d'ouvrage :** Ville de la Roche sur Yon

**Responsable d'action :** Raphaël Bedhomme

### Les entreprises

- l'entreprise CAJEV + 1 sous-traitant : entreprise Longs Crins pour l'abattage
- l'entreprise Valdéfis pour la valorisation économique

**Enveloppe financière de l'action :** 54 000 € HT

**Durée :** 6 à 8 semaines sur septembre octobre 2013 (période où les sols sont les plus portants)

### 2.1. Éléments financiers

**Dans le cadre de l'appel à projet, la Région finance 80% du projet. Solde de 20% à la charge de la Ville (10800 €).**

- Dépense d'abattage : 45 000 € HT (montant du marché), subventionné à 80% soit 9000€ à la charge de la Ville.
- Valorisation économique : vente du bois : 8 000 € HT de recette
- soit un coût de  $9\ 000 - 8\ 000 = 1\ 000$  € pour la collectivité.

### 2.2. Mise en concurrence pour rechercher une entreprise d'abattage/débardage

#### Procédure de marché public

Au printemps 2013, la Ville lance un appel d'offre avec le cahier des charges du chantier comportant notamment les modalités de l'intervention souhaité

Réponse de 3 entreprises. Elles font des propositions, se mettent en concurrence. Elles doivent répondre à **4 critères** :

- prix,
- délai d'intervention,
- méthodologie (moyens humains, compréhension de la commande, techniques employées...)
- développement durable

Le rapport d'analyse montre que l'entreprise CAJEV remporte le marché au regard de ces critères (début de l'été 2013).

#### Engagement de l'entreprise en faveur de l'environnement :

- Huile de chêne de tronçonneuse bio pour diminuer la pollution
- Sceau de sciure pour absorber l'essence en cas de fuite
- Gestion durable : gestion des déchets, broyage du bois...
- Elle est située à 1.5km du chantier => faible empreinte écologique

### 2.3. Réalisation du chantier

L'abattage d'environ 1000 stères de bois nécessite une **méthodologie d'intervention** :

- Ouverture d'une trouée (ou percée) d'abattage : une bande de 15 mètres à dégager le long de la clôture, le long de l'Yon à l'Est de la parcelle sur toute la longueur.
- Ensuite, l'équipe d'abatteurs abat les arbres et l'équipe de débardage emmène une partie du bois coupé au fur et à mesure sur une aire de stockage.
- Les branchages sont façonnés au fur et à mesure.

### 2.4. Le devenir du bois

**Une partie sera laissée sur place** : bois morts, enrichissement de la matière organique...

**Une autre partie est valorisée** par l'entreprise Val Défis suite à une procédure de mise en concurrence (Procédure de marché public) pour le rachat de ce bois.

L'entreprise broie sur place. Elle achète 6 à 10 € le stère de bois et les déchiquette :

→ Valorisation en bois énergie ou en bois de trituration.

Le volume de 1000 stères correspond aux besoins de chauffage d'appoint (poêle/cheminée) de 200 foyers.

### **3. Interview des entreprises** (par les étudiants du Lycée Nature)

#### **3.1. L'abattage (CAJEV)**

- *Est ce un chantier classique pour votre société ?*
- *Est-ce un chantier difficile ? spécifique ? quelle méthodologie*
- *Quel est le principal facteur pouvant compliquer la réalisation du chantier ?*
- *Quelle organisation au quotidien (entre équipe d'abatteur et équipe de débardeur) ?*
- *Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?*
- *Quelles sont les principales mesures de sécurité prises pour l'opération ?*
- *Quelle part du bois laissé sur place ?*
- *Comment fait-on pour estimer le temps à passer sur site lors de la réponse à l'appel d'offre*
- *Est-ce un chantier à risque financièrement ?*

#### **3.2. Le débardage (Longs crins)**

- *Est ce un chantier de même envergure que celui mené habituellement ?*
- *Quelle est la race des chevaux ? A qui appartiennent les chevaux ?*
- *Est-ce un travail réalisé toute l'année ? Combien font-ils de chantier par an ?*
- *Comment communiquer avec les chevaux ? Besoin de dressage ? Y a-t-il des problèmes avec les chevaux ? (agressivité, refus de travailler...)*
- *Quel poids maximal peuvent porter les chevaux, quelle longueur ?*

### **4. Conclusion**

- Approche territoriale forte, bonne collaboration entre acteurs du territoire
- Opération globalement peu onéreuse pour la collectivité grâce au soutien de la Région
- Gestion durable, préservation du principal corridor : l'Yon
- Débardage à cheval : ancienne pratique patrimoniale et écologique à préserver